

Commune de VILLEMÉR
Compte-rendu du Conseil municipal
Séance du 5 avril 2024

Date de convocation : 25 mars 2024	Nombre de membres en exercice : 13
Date d'affichage : 25 mars 2024	Présents : 10
	Votants : 13

Présents : Mmes et MM

Catherine ANSELME, Franck BEAUFRETON, Gilles BENEY, Freddy BODIN, Éric DESHAYES, Geoffrey DESPLATS, Daniel HERMANS, Franck PÉTOT, Martine SAINTEMARIE, Marc VITRY.

Absents excusés : Mme Gwladys ANSELME (Pouvoir à Catherine ANSELME), Mme Florence BODIN (Pouvoir à Freddy BODIN), M. Xavier HENRY (Pouvoir à Geoffrey DESPLATS)

Absents :

Secrétaire de séance : M. Geoffrey DESPLATS

La séance est ouverte à 20 h 35 sous la présidence de M. BEAUFRETON, Maire.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
M. Geoffrey DESPLATS est nommée par l'assemblée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du 15 mars 2024 : Adopté à l'unanimité.

1 - EAU : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2023

Point reporté, mais nous n'avons pas eu de retour de l'exemplaire enregistré.

2 – VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Document de contrôle comptable, le compte de gestion du budget principal de la commune est établi par le Service de Gestion Comptable, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire.

Il retrace l'ensemble des opérations constatées et reproduit l'état des restes à réaliser certifié par l'ordonnateur. Il doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Il est soumis à l'assemblée délibérante à la même séance que celle où est examiné le compte administratif. Le Comptable de FONTAINEBLEAU ayant arrêté le compte de gestion du budget pour l'exercice 2023, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget principal de la commune dressé pour l'exercice par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3 – VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE L'EAU

Document de contrôle comptable, le compte de gestion du budget de l'eau est établi par le Service de Gestion Comptable, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire.

Il retrace l'ensemble des opérations constatées et reproduit l'état des restes à réaliser certifié par l'ordonnateur. Il doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Il est soumis à l'assemblée délibérante à la même séance que celle où est examiné le compte administratif. Le Comptable de FONTAINEBLEAU ayant arrêté le compte de gestion du budget pour l'exercice 2023, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget de l'eau dressé pour l'exercice par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

En tant qu'ordonnateur des finances communales, Monsieur le Maire ne participe pas au vote de cette délibération et sort de la salle, Monsieur Geoffrey DESPLATS, 1^{er} adjoint, préside le Conseil pour cette délibération.

Tout comme le compte de gestion est dressé par le Comptable, l'ordonnateur doit également annuellement dresser un acte administratif retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses correspondant à l'exécution du budget principal de la commune. Il s'établit comme suit pour l'exercice 2023 :

COMPTES ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2023	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Reports - Résultat N-1 (2022)	-	84 729,65	-	-	94 585,75	-
Solde d'exécution 2023 / Recettes - Dépenses	594 255,71	685 931,73	91 676,02	201 830,89	151 526,50	-50 304,39
Restes à réaliser - RAR	-	-	-	86 299,85	9 539,95	-76 759,90
TOTAUX	594 255,71	770 661,38	176 405,67	288 130,74	255 652,20	-32 478,54
EXCEDENT / DEFICIT		002	143 927,13		001 (sans RAR)	44 281,36

Le compte administratif 2023 du budget principal étant identique au compte de gestion 2023, il est proposé au Conseil Municipal de l'approuver.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'EAU

En tant qu'ordonnateur des finances communales, Monsieur le Maire ne participe pas au vote de cette délibération et sort de la salle, Monsieur Geoffrey DESPLATS, 1^{er} adjoint, préside le Conseil pour cette délibération.

Tout comme le compte de gestion est dressé par le Comptable, l'ordonnateur doit également annuellement dresser un acte administratif retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses correspondant à l'exécution du budget de l'eau. Il s'établit comme suit pour l'exercice 2023 :

COMPTES ADMINISTRATIF DE L'EAU 2023	FONCTIONNEMENT	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Reports - Résultat N-1 (2022)	-	136 342,90	-	-	208 375,04	-
Solde d'exécution 2023 / Recettes - Dépenses	151 068,21	107 523,43	-43 544,78	11 025,09	29 285,37	18 260,28
Restes à réaliser - RAR	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	151 068,21	243 866,33	92 798,12	11 025,09	237 660,41	226 635,32
EXCEDENT / DEFICIT		002	92 798,12		001 (sans RAR)	226 635,32

Le compte administratif 2023 du budget de l'eau étant identique au compte de gestion 2023, il est proposé au Conseil Municipal de l'approuver.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6 – AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat 2022	1068	Résultat 2023	Résultat cumulé	Restes à réaliser D / R	Solde RAR	Affectation du résultat
Investissement	94 585,75 €		50 304,39 €	44 281,36 €	86 299,85 € 9 539,95 €	76 759,90 €	32 478,54 €
Fonctionnement	84 729,65 €		91 676,02 €	176 405,67 €			176 405,67 €
Total sections	179 315,40 €		41 371,63 €	220 687,03 €		76 759,90 €	143 927,13 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, celui d'investissement restant toujours en investissement, et devant en priorité couvrir le déficit de la section d'investissement (besoin de financement).

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **D'AFFECTER** le résultat 2023 comme suit :
 - à la couverture du déficit d'investissement et d'exécuter le virement prévu au BP 1068 : 32 478,54 €
 - au résultat de fonctionnement 2023 au 002 : 143 927,13 €
 - au résultat d'investissement 2023 au 001 : 44 281,36 €

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7 – AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET DE L'EAU

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget de l'eau, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat 2022	1068	Résultat 2023	Résultat cumulé	Restes à réaliser D / R	Solde RAR	Affectation du résultat
Investissement	208 375,04 €		18 260,28 €	226 635,32 €	- € - €	- €	226 635,32 €
Fonctionnement	136 342,90 €		43 544,78 €	92 798,12 €			92 798,12 €
Total sections	344 717,94 €		25 284,50 €	319 433,44 €		- €	319 433,44 €

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **D'AFFECTER** le résultat 2023 comme suit :
 - au résultat de fonctionnement 2023 au 002 : 92 798,12 €
 - au résultat d'investissement 2023 au 001 : 226 635,32 €

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

La loi de finances pour 2020 instaure la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales. Cette suppression amorcée par la loi de finances 2018 s'est étalée progressivement jusqu'à 2023. Depuis le 1^{er} janvier 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale est supprimée pour tous les contribuables. Elle est toutefois maintenue sur les résidences secondaires.

Les taux d'imposition des habitants de la commune de VILLEMÉR n'ont subi aucune augmentation depuis l'exercice 2017.

Le contexte économique et les diverses augmentations subies ces dernières années nous incite aujourd'hui à dégager des ressources supplémentaires par le biais de l'imposition.

Il est donc proposé une augmentation des taux de + 2 % pour l'exercice 2024, soit :

- Taxe d'habitation : 11,69 %,
- Part communale de la taxe sur le foncier bâti : 17,96 %,
- Taxe sur le foncier non bâti : 58,62 %.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **VOTER** les taux d'imposition ci-dessus pour l'exercice 2024.

Franck BEAUFRETON précise que depuis 2017 il n'y a eu aucune revalorisation des taux d'imposition et que depuis 2020, nous nous sommes toujours efforcés d'effectuer une gestion bienveillante afin d'éviter d'utiliser ce levier. La décision concernant ces taux n'est pas prise de gaieté de cœur, mais le budget de la commune se doit d'être tenu de façon rigoureuse sans pour autant affecter la sécurité et la qualité de vie existante des administrés.

Freddy BODIN indique qu'il aurait été plus judicieux d'augmenter le taux l'année prochaine.

Sur ce, Marc VITRY intervient en notifiant qu'il est préférable d'effectuer une augmentation régulière et par palier à dater de ce jour, plutôt que d'attendre et de voir une forte augmentation.

Gilles BENEY rappelle qu'il avait déjà indiqué en 2020 que le taux d'imposition devrait être revu en légère hausse chaque année, afin d'éviter de subir une augmentation trop importante en une seule fois.

POUR : 10

CONTRE : Freddy BODIN et Florence BODIN

ABSTENTION : Gilles BENEY

9 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'enveloppe affectée aux subventions accordées aux associations s'élève à 2 000 € pour l'exercice 2024.

La proposition du conseil municipal concernant la répartition du budget subvention est la suivante :

CSLV	1 400 €
365 JOURS PARENTS	150 €
AMR / Association Mémoire Résist.	150 €
FEERIE DU BOCAGE	150 €
CHEV-ANES DE TRAIT	150 €

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **ATTRIBUER** les subventions aux associations telles que définies ci-dessus.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT – AP/CP

Une autorisation de programme (AP) désigne une enveloppe budgétaire, votée par les élus en année N et consacrée à un projet d'investissement spécifique. Elle sera dépensée via des crédits de paiement (CP) selon un calendrier pluriannuel voté par l'assemblée délibérante.

Au vu du montant global estimé par devis pour la mise en place de la défense incendie sur le territoire de la commune, soit un montant global de 291 480 €, il est souhaitable que ce montant ne soit pas supporté par un seul exercice budgétaire.

Aussi, je vous propose de voter la mise en place d'une AP/CP pour ce projet, permettant une dépense pluriannuelle répartie sur 3 exercices comptables, selon le tableau ci-dessous :

EXERCICE BUDGETAIRE	2024	2025	2026
Montant des crédits de paiement par exercice	72 870 €	109 305 €	109 305 €

Sur cette opération pluriannuelle, les crédits de paiement seront revus à chaque exercice, ils seront ajustés à la consommation réelle et les crédits non consommés seront reporté de façon automatique sur le ou les exercices suivants.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **APPROUVER** l'autorisation de programme et les crédits de paiement proposés ci-dessus,
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget,
- **PRENDRE ACTE** que cette autorisation de programme sera ajustée ou révisée sur délibération,
- **PRENDRE ACTE** que les crédits de paiement non réalisés seront automatiquement reportés sur l'exercice suivant, dans la limite de la durée de l'autorisation de programme.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11 – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le budget primitif de la commune pour 2024 est construit en tenant compte des diverses augmentations subies ces dernières années en fonctionnement et selon les projets en cours et prioritaires en investissement.

Le budget de la commune étant voté au chapitre, le vote vous est proposé selon les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé Chapitre	BP	Chapitre	Libellé Chapitre	BP
011	Charges à caractère général	320 684,33	002	Résultat d'exploitation	143 927,13
012	Charges de personnel et frais assimilés	207 188,59	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	41 656,00
65	Autres charges de gestion courante	132 319,00	73	Impôts et taxes	50 900,00
66	Charges financières	5 300,00	731	Impositions directes	436 368,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	74	Dotations et participations	84 635,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	200,00	75	Autres charges de gestion courante	8 000,00
014	Atténuations de produits	22 808,00	76	Produits financiers	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	77	Produits spécifiques	100,00
023	Virement à la section d'investissement	92 736,21	78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	850,00
			013	Atténuations de charges	15 000,00
			042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
			043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-
TOTAL DEPENSES		781 436,13	TOTAL RECETTES		781 436,13

INVESTISSEMENT					
		BP			BP
001	Déficit d'investissement	-	001	Excédent d'investissement	44 281,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	32 478,54
16	Emprunts et dettes assimilées	29 234,02	10	Dotations, fonds divers et réserves	28 000,00
20	Immobilisation incorporelles	1 316,40	13	Subventions d'investissement	319 889,95
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	-
204	Subvention d'équipement versée	13 469,60	23	Immobilisations corporelles en cours	13 469,60
21	Immobilisations corporelles	227 771,48	021	Virement de la section de fonctionnement	92 736,21
23	Immobilisations en cours	304 064,16	024	Produits des cessions	45 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
041	Opérations patrimoniales	-	041	Opérations patrimoniales	-
TOTAL DEPENSES		575 855,66	TOTAL RECETTES		575 855,66

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **VOTER** le budget primitif 2024 selon les éléments ci-dessus.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

12 – VOTE DU BUDGET DE L'EAU

Le budget primitif de l'eau pour 2024 est construit en tenant compte des charges du personnel prise en charge par ce budget, du retard de redevances versées sur le budget 2024.

Le budget de la commune étant voté au chapitre, le vote vous est proposé selon les éléments suivants :

EXPLOITATION

Chapitre	Libellé Chapitre	BP	Chapitre	Libellé Chapitre	BP
011	Charges à caractère général	32 000,00	002	Résultat d'exploitation	92 798,12
012	Charges de personnel et frais assimilés	41 656,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	90 500,00
65	Autres charges de gestion courante	1 300,00	73	Impôts et taxes	-
66	Charges financières	1 783,35	731	Impositions directes	-
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	74	Dotations et participations	-
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	1 700,00	75	Autres charges de gestion courante	1 650,00
014	Atténuations de produits	44 000,00	76	Produits financiers	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 300,00	77	Produits spécifiques	-
023	Virement à la section d'investissement	30 208,77	78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	-
			013	Atténuations de charges	-
			042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 200,00
			043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-
TOTAL DEPENSES		184 948,12	TOTAL RECETTES		184 948,12

INVESTISSEMENT

		BP			BP
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	001	Excédent d'investissement	226 635,32
16	Emprunts et dettes assimilées	3 969,01	10	Dotations, fonds divers et réserves	-
20	Immobilisation incorporelles	-	13	Subventions d'investissement	-
21	Immobilisations corporelles	272 975,08	16	Emprunts et dettes assimilées	-
23	Immobilisations en cours	-	23	Immobilisations corporelles en cours	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 200,00	021	Virement de la section de fonctionnement	30 208,77
041	Opérations patrimoniales	-	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 300,00
			041	Opérations patrimoniales	-
TOTAL DEPENSES		284 144,09	TOTAL RECETTES		284 144,09

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **VOTER** le budget primitif 2024 selon les éléments ci-dessus.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

12 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU FER

Pour des raisons de sécurité, le SDIS a préconisé la création d'un local de stockage spécifique pour le matériel des associations qui utilisent régulièrement la salle polyvalente pour leurs activités.

Pour suivre ces prescriptions, l'estimation de la construction de ce local, attenant à la salle polyvalente, s'élève à 52 500 €.

Sur ce projet, le Fond d'Equipements Ruraux du Département peut être sollicité à minima à hauteur de 15 750 € (soit 30 % des dépenses).

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **APPROUVER** le plan de financement ci-dessus,

- **AUTORISER** à solliciter une subvention du département de SEINE et MARNE sur ce projet dans le cadre du FER.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

Daniel HERMANS a participé à une conférence sur les risques, le réchauffement climatique, la commune de VILLEMÉR présente un risque élevé essentiellement liée aux espaces boisés. Il serait souhaitable de faire un point avec le SDIS.

Le dimanche 9 juin 2024 aura lieu le marché du terroir rencontre à l'espace des habitants : attention c'est le jour des élections européennes.

Marc VITRY concernant les avis de décès, le dépôt de papiers dans les boîtes aux lettres prend beaucoup de temps aux agents, je lance la réflexion sur comment faire autrement. Le Maire indique que nos moyens de diffusion sont bien plus larges que sur les administrés alors que seuls les habitants de VILLEMÉR sont concernés par la diffusion de ces informations. Freddy BODIN rappelle qu'au début du mandat l'idée était lancée d'éviter tout papier.

Marc VITRY dit qu'il y a 3 semaines nous avons eu un problème de distribution d'eau, la SAUR n'a pas pu faire de réparation rapide des pompes. Une des pompes va être dépannée mais l'autre date de l'ancienne station, il va falloir la remplacer. Concernant le groupe scolaire, le cahier des charges est prêt.

Point sur les arrêtés et convention de mise à disposition :

- Arrêtés : Concession de cimetière, fermeture du cimetière pour végétalisation, permis de construire,
- Pas d'arrêté pour le personnel,
- Pas de nouvelle convention de mise à disposition.

Le Maire indique qu'un agent a demandé un mi-temps thérapeutique. Deux dates sont à fixer pour la visite des Eaux de Paris, attention que ce ne soit pas en même temps que la journée du patrimoine. Par rapport aux JO, on va avoir 2 places pour une des épreuves sportives, ce serait bien qu'un jeune puisse en profiter, on aura aussi des places pour la cérémonie d'ouverture sur les quais hauts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h.

Fait à Villemer, le 5 avril 2024

Secrétaire de séance,
Geoffrey DESPLATS

Les membres



M. Le Maire,
Franck BEAUFRETON

Catherine ANSELME	Gwladys ANSELME Pouvoir Mme ANSELME	Franck BEAUFRETON 	Gilles BENEY	Florence BODIN Pouvoir M. BODIN
Freddy BODIN	Éric DESHAYES	Geoffrey DESPLATS 	Xavier HENRY Pouvoir M. DESPLATS 	Daniel HERMANS
Franck PETOT	Martine SAINTEMARIE	Marc VITRY		